



Déclaration de l'intersyndicale au CSA du 25 mars 2025

Monsieur le président du CSA,

Votre courrier du 29 janvier 2025 adressé au premier ministre indique une proposition de 10 mesures de sortie de crise que vous ne souhaitez communiquer ni aux personnels de l'OFB ni à leurs représentants. Il n'y a pas eu de groupe de travail interne pour évoquer la sortie de crise, pas plus que vous n'avez consulté les organisations syndicales sur la pertinence de ces mesures ou les difficultés de mise en application. Ce refus de communication, tout comme ce refus de dialogue démontre le manque de confiance et de considération que vous portez à la représentation syndicale. Vous avez par ailleurs divulgué ces mesures à vos directeurs régionaux et avez délibérément décidé de ne pas nous les communiquer, preuve d'une défiance que nous ne pouvons tolérer.

L'intersyndicale maintient, depuis l'apparition du port discret de l'arme de service dans le projet de convention entre les chambres d'agriculture et l'OFB, que cette mesure nuit à la sécurité des agents et à la bonne compréhension de nos missions de la part du monde agricole. Malgré cette opposition, vous souhaitez aborder ce sujet aujourd'hui, en CSA, pour valider ce qui est déjà décidé par ailleurs et approuvé par le gouvernement, Ministre de la transition écologique en tête.

Nous vous informons que les conditions d'un dialogue social serein et de la confiance indispensable ne sont plus remplies aujourd'hui. Pour preuve, de nouvelles attaques récentes du monde agricole n'ont même pas fait l'objet de discussions informelles à l'occasion de la formation spécialisée qui s'est tenue le 20 mars 2025. Les organisations représentatives de l'OFB ne sont pas écoutées, les représentants du personnel sont méprisés et ne souhaitent donc pas "valider" des décisions unilatérales aujourd'hui.

Contrairement à l'établissement, l'intersyndicale a interrogé les agents sur le port discret et l'utilisation de la caméra piéton dès le mois de décembre 2024. Vous n'avez même pas souhaité connaître les résultats de ce sondage qui a pourtant reçu 570 réponses. Aujourd'hui, alors que la circulaire ministérielle du 3 décembre 2024 sur les modalités de contrôle des exploitations agricoles par les agents de l'OFB vient d'être publiée, nous tenons à réaffirmer ici que l'intersyndicale va la contester devant le conseil d'Etat. Sur ce dossier, vous allez même au-delà de ce que prévoit cette circulaire puisque vous voulez étendre le port discret à **l'ensemble des missions nécessitant de se rendre dans un corps de ferme et ayant fait l'objet d'une prise de rendez-vous préalable avec l'exploitant**.

Vous n'aurez donc pas l'approbation des personnels dans ce simulacre de dialogue social. L'intersyndicale suggère que le prochain déplacement conjoint de nos ministres de tutelle serve à dévoiler de réelles avancées sociales plutôt qu'à révéler un secret de polichinelle...

En conséquence de ce qui précède, l'ensemble des syndicats représentatifs de l'OFB a décidé de ne pas siéger ce jour en Comité social d'administration.